

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone: 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 265 26 Janvier 1960

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

Nous rappelons que les tarifs d'abonnement d'**un an au "bulletin technique" et à la revue "Phytoma" sont fixés comme suit:**

- **abonnement simple** (1 exemplaire de chacun **des numéros à paraitre du bulletin comme de** Phytoma): 12 **NF**
- **abonnement collectif** (**plusieurs** exemplaires **de chacun des numéros à paraitre** mais 1 **seul** exemplaire de **chaque numéro de Phytoma): 3 NF de** majoration pour une année par exemplaire du bulletin à servir à chaque parution en plus de l'abonnement simple.

Nous prions instamment nos abonnés de régler le montant de leur abonnement pour 1960 avant le 15 FEVRIER 1960 afin d'éviter toute interruption dans le service du bulletin. Enfin nous signalons qu'au cas où le versement effectué serait inférieur à la somme indiquée ci-dessus, nous ne sommes en mesure de servir l'abonnement qu'après le versement du complément. Nous avisons rapidement nos abonnés des erreurs qui peuvent se produire à l'occasion de leurs versements.

CAMPAGNE DE TRAITEMENTS EN 1960

Vous trouverez joint à ce bulletin, en plus d'un tableau de stades de développement des parties fructifères du pommier et du poirier, un tableau de traitement pour l'année qui commence.

Nous demandons à tous nos abonnés et correspondants de le remplir le plus complètement et le plus consciencieusement possible et de nous le retourner dans le courant d'octobre. Ils auront également intérêt à en confectionner un double. Au cas où le nombre de parcelles l'exigerait, nous sommes prêts à en fournir des exemplaires supplémentaires sur demande.

Cette enquête nous permettra de mieux juger de:
- l'efficacité des Avertissements fournis par la Station
- la cause des irrégularités d'efficacité de certains produits
- la possibilité pour les abonnés d'utiliser les diverses précisions fournies par le bulletin.
- l'utilité de ces différentes précisions et les simplifications ou compléments qui peuvent y être apportés.

TRAITEMENTS D'HIVER

Les traitements d'hiver ont pour but le nettoyage général de l'arbre (destruction des mousses et lichens) et la destruction des formes hivernantes d'un certain nombre de parasites (Cochenilles, oeufs de pucerons, de psylles, d'Araignées rouges, pontes de papillons, etc...). S'ils ne dispensent pas des traitements de printemps et d'été, ils permettent cependant de réduire les attaques précoces et massives de divers ravageurs; aussi la suppression de ces traitements ne peut être envisagée que dans les vergers en très bon état sanitaire.

Avant l'application de tout traitement chimique, l'arboriculteur doit procéder à diverses opérations concernant l'hygiène générale de l'arbre:

- destruction des branches mortes ou dépérissantes, des chancres
- enlèvement des formes parasitaires visibles: fruits momifiés, rameaux porteurs de pustules de tavelure ou atteints d'Oïdium, nids de chenilles
- désinfection des plaies importantes avec une solution de sulfate de cuivre à 2% et application d'un enduit cicatrisant à base d'ortho-oxyquinoléine ou d'oxyde de mercure.

Le choix judicieux des produits antiparasitaires sera déterminé par les parasites à combattre:

Les huiles d'anthracène sont recommandées pour le nettoyage des arbres négligés, couverts de mousses et de lichens; elles ont aussi une action ovicide, surtout sur les oeufs de pucerons.

Les Colorants nitrés sont décapants et ovicides.

Les huiles de pétrole ou huiles blanches d'hiver sont surtout efficaces contre les Cochenilles à bouclier.

Les huiles d'anthracène et les huiles de pétrole jaunes (huiles d'anthracène ou de pétrole additionnées de colorants) réunissent les qualités de leurs constituants.

Enfin, les Oléoparathions et les Oléomalathions qui sont des mélanges d'huiles de pétrole et de parathion ou de malathion présentent une bonne efficacité sur les Cochenilles et les oeufs d'insectes; ces produits utilisables également en végétation peuvent être employés très tardivement sans risques de brûlures.

L'action de la plupart des produits antiparasitaires s'exerce dans de meilleures conditions lorsqu'ils sont appliqués à la fin de l'hiver; à cette époque, les formes hivernantes sont en effet plus sensibles. Il y a lieu néanmoins de rester très prudent dans l'utilisation tardive des produits caustiques (huiles d'anthracène, huiles minérales jaunes) à cause des risques de brûlures. Se méfier notamment des montées de sève anormalement précoces, assez fréquentes sur abricotiers et pêchers.

Traiter par temps calme, en dehors des périodes de pluie ou de gel et utiliser des appareils à forte pression afin de pratiquer une pulvérisation copieuse sur toutes les parties de l'arbre.

TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE - Esca ou Apoplexie: cette maladie causée par un champignon peut présenter soit une évolution lente n'intéressant souvent qu'une partie de la souche, soit une forme brutale (Apoplexie) qui se caractérise par le flétrissement rapide du feuillage. La souche attaquée meurt brutalement en Juillet-Août pendant les fortes chaleurs.

La pulvérisation d'une spécialité commerciale à base d'Arsénite de soude, à la dose indiquée par le fabricant, donne de bons résultats; ce traitement doit être effectué au moins 10 jours après la taille et de toute façon avant le débourrement.

Pulvériser abondamment sur les plaies de taille récentes et anciennes. Prendre toutes les précautions voulues au cours du traitement car l'arsénite de soude est très toxique; en particulier, ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement et porter des gants de caoutchouc si l'on a des gerçures ou écorchures aux mains.

Cochenilles de la vigne: ces parasites provoquent l'apparition de fumagine sur les feuilles et les sarments. Pour les combattre, les traitements d'hiver sont les plus efficaces. Utiliser une bouillie à base d'huile d'anthracène ou d'huile d'anthracène jaune, à la dose indiquée par le fabricant. Apporter le plus grand soin à la pulvérisation afin de bien lessiver les souches car les cochenilles sont souvent cachées dans les anfractuosités de l'écorce. Il est recommandé d'opérer avec un pulvérisateur à forte pression.

Ce traitement doit être effectué après la taille pendant le repos de la végétation; à signaler que les huiles de pétrole (huiles blanches, huiles jaunes de pétrole et oléoparathions) sont contre-indiquées sur le Gamay.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

...